



« ... faire sauter les barrières que la raison n'aura point posées » (Diderot)



## Tunisie, cinq ans après le printemps arabe, où en est la société de droit ?



### Panel & Échanges

QUAND : **Lundi 9 mai 2016 de 17h30 à 19h.**

LIEU : **Salle A-M204, Pavillon Hubert-Aquin – Bibliothèque centrale, UQAM**

On l'a appelé la *révolution du Jasmin*. Le 14 janvier 2011, après 23 ans de règne sans partage, Zine El Abidine Ben Ali est évincé du pouvoir par des manifestations populaires qui ont fait 100 morts, selon des informations compilées par l'ONU. Cinq ans après ces événements qui ont marqué le début du *printemps arabe*, où en est l'établissement de l'état de droit en Tunisie ?

*« C'est triste: les Tunisiens n'ont pas fêté le cinquième anniversaire de la révolution. Le 17 décembre a été une journée comme une autre. La population ne croit plus en la révolution, plus à la politique, plus à la société civile »* (Abderrahman Hedhili, président du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme en Tunisie et co-récipiendaire du prix Nobel de la Paix 2015, cité dans [slate.fr](http://slate.fr)).

Avec, en arrière-plan, la montée du terrorisme et le marasme économique, les violations des droits de l'homme semblent perdurer dans la société tunisienne.

*Alors que la Constitution votée en 2014 garantit la « liberté de conscience », le « droit à la vie privée » et « à la non-discrimination », plusieurs jeunes gens viennent d'être condamnés pour avoir entretenu des relations homosexuelles.* (Tunisie: 5 ans après la révolte populaire, un bilan en demi-teinte, [rfi.fr](http://rfi.fr))

Pour discuter de cette question de l'état de droit en Tunisie, la [Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique](#) organise un **panel d'échange lundi le 9 mai 2016 à 17h30** avec les invités suivants.

Voir l'affiche sur le site de la Chaire : [www.unesco.chairephilo.uqam.ca](http://www.unesco.chairephilo.uqam.ca)

Voir, pour le suivi concernant la lutte pour les droits en Tunisie et son support ici, le site [solidaritetunisie.ca](http://solidaritetunisie.ca)

**Rami Ayari** est un ex-étudiant tunisien de 22 ans qui a fondé l'association WithoutRestrictions, <https://www.facebook.com/Without.restrictions.tn/> une association de jeunes militants de droits humains qui lutte plus particulièrement pour la décriminalisation de l'homosexualité en Tunisie. L'organisme est intervenu au forum mondial de Tunis en 2015 et participe à diverses manifestations publiques en Tunisie aux côtés de *Shams - Pour la dépénalisation de l'homosexualité en Tunisie*, organisation qui a fait face à une procédure judiciaire de dissolution récemment rejetée par la Cour.

**Haroun Bouazzi** milite depuis plus de quinze ans pour le respect des droits de la Personne. En 2002, alors en fin d'études universitaires, il milite au sein d'Amnistie Internationale, section de l'Université de Montréal. En 2004, il intègre l'Association pour les droits de la personne au Maghreb (ADPM) et soutient activement le changement démocratique en Tunisie. Sous la dictature de Ben Ali et pendant des années, l'ADPM a travaillé quotidiennement à sensibiliser la société civile québécoise et canadienne aux atteintes aux droits de la Personne en Tunisie.

En décembre 2010, dès le début de la révolte tunisienne, il cofonde le Collectif de solidarité au Canada avec les luttes sociales en Tunisie. Pendant toute la période des événements révolutionnaires, le collectif a participé à organiser des manifestations au Québec et au Canada en phase avec celles qui avaient lieu en Tunisie.

Enfin, il est aussi un fervent défenseur de la laïcité au Québec. En 2012, il cofonde l'Association des Musulmans et des Arabes pour la Laïcité au Québec. AMAL-Québec a pour objectif de donner une voix aux QuébécoisES de culture arabe ou musulmane qui aspirent à la construction d'une société inclusive bâtie sur des principes démocratiques, égalitaires et laïcs.

**Nidhal Mekki** est diplômé de l'Académie internationale de droit constitutionnel de Tunis. Il a participé de près au processus constitutionnel tunisien à titre d'abord de conseiller à l'Assemblée nationale constituante de Tunisie et, ensuite, à l'Assemblée des représentants du peuple jusqu'en 2015.

Dans ses publications, Nidhal Mekki s'est intéressé à la question des droits de l'homme dans le monde arabe, à la révolution tunisienne et aux révolutions arabes en général. Monsieur Mekki est actuellement étudiant au doctorat en droit à l'Université Laval où ses travaux de recherche portent sur *Les rapports entre le droit international des droits de la personne et les constitutions arabes*.

**Mohamed Ourya** agira comme animateur du panel. Détenteur d'une licence en droit public de l'université Hassan II au Maroc, Mohamed a fait sa maîtrise en Science politique à l'UQAM et son doctorat en Études religieuses à l'Université de Sherbrooke. Chargé de cours à l'École de politique appliquée de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, ses intérêts de recherche portent tout particulièrement sur la pensée arabo-musulmane actuelle

**Safa Ben Saad** est chercheure postdoctorale au Centre d'études du religieux contemporain et à la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité de l'Université de Sherbrooke. Sa thèse de doctorat en droit porte sur *L'évolution du droit constitutionnel des droits de l'Homme dans les pays musulmans*. Ses travaux de recherche portent principalement sur la relation entre la normativité islamique et les droits humains et le droit comparé. Safa a enseigné le droit public à l'université de Toulouse 1 et à l'université Tunis-El Manar. Elle est aussi membre du Barreau de Tunis, en situation de non exercice